

Contribution de l'Association des Petites Villes de France

Soutenir le commerce de proximité et l'artisanat

« Responsabilité, équité, solidarité »



En décidant à la suite de l'allocution du Président de la République du 28 octobre dernier, un reconfinement partiel avec maintien de l'activité des grandes surfaces commerciales mais fermeture des commerces de proximité non essentiels, le Gouvernement a suscité un large sentiment d'incompréhension et d'injustice chez les collectivités.

Dans les petites villes, ce sentiment est très largement partagé par les commerçants qui jugent cette décision particulièrement injuste et inéquitable notamment vis-à-vis de la grande distribution et des grandes plateformes de e-commerce. De fait, la détresse et la colère de nombre d'entre eux est tout à fait réelle. Certains venaient à peine de se remettre des conséquences du premier confinement et étaient en train de reconstituer leur stock avant Noël. Le choc est très réel alors que la période précédant les fêtes de fin d'année représente pour beaucoup une partie très importante du chiffre d'affaires.

Aussi appréciables qu'elles soient, les aides financières apportées par l'Etat ne suffiront pas. Tout doit donc être fait dans des délais les plus raisonnables pour permettre une **réouverture rapide des commerces sur rendez-vous** et les aider à traverser cette période. Il y a urgence à agir. C'est pourquoi l'APVF présente cette contribution « **responsabilité, équité, solidarité** » visant à soutenir les commerces de proximité tout en préservant la santé de toutes et tous.

I- La disparition des commerces dans les petites villes, un enjeu ancien et essentiel

La crise actuelle et les confinements successifs qui en découlent viennent accroître les fragilités préexistantes de nos petits commerces.

A- Des difficultés dénoncées de longue date par l'APVF

L'APVF a dénoncé à maintes reprises et bien souvent en vain cette fragilisation des commerces de proximité dans les petites villes.

Depuis plusieurs années déjà, les acteurs locaux alertent sur la disparition des petits commerces qui font face à une double concurrence : le développement des géants du e-commerce et des grandes surfaces en périphérie des petites villes. La vente en ligne a augmenté de 11 % rien qu'en 2019. Le secteur est aujourd'hui dominé par quelques grandes structures très peu imposées en France et qui concurrencent de manière inéquitable nos petits commerces. Dans le même temps, les commerces de proximité font face à la concurrence des grandes surfaces en périphérie. Enfin, la disparition des services publics a également contribué à la perte d'attractivité des centres des petites villes. La hausse du taux de vacances commerciales dans ces territoires illustre cette fragilisation croissante. Ce taux dépasse les 20 % dans certains territoires alors qu'il est de 11 % au niveau national.

Force est de constater que les petites villes ont tardé à être entendues sur ce sujet et peinent encore aujourd'hui à l'être alors même que la crise risque de conduire à la fermeture de nombreux petits commerces pourtant si essentiels à nos territoires. Dans une petite ville, le commerce de proximité est un lieu de vie économique mais aussi social pour un territoire bien plus vaste que la commune. C'est un lieu de rencontres, d'échanges et de partage qui participe à l'attractivité des territoires.

La crise du Covid19 qui s'additionne aux difficultés déjà existantes est la crise de trop qui risque de mener à la disparition des commerces de proximité.

B- Des difficultés accentuées par la crise actuelle et l'absence de visibilité

Le confinement, puis le déconfinement et le reconfinement ont engendré des pertes considérables et non rattrapables pour les petits commerces. Les grandes plateformes internationales de e-commerce ont été les grands gagnantes de cette période. Avec l'allongement de leur période de fermeture, les commerçants redoutent un changement d'habitude irréversible des consommateurs. Aussi, un confinement à l'approche de Noël, période où les ventes sont les plus fortes, est très difficile à supporter. Au-delà de l'enchaînement des confinements, c'est l'absence de stratégie globale des politiques publiques sur le long terme qui pénalise les commerçants. Faute de visibilité et d'association en amont des décisions, les commerçants subissent la logique de « stop and go » et peinent à s'adapter.

Pour autant, face à ces fragilités qui s'accumulent, les petites villes et les commerçants ont su innover pour continuer à maintenir un certain niveau d'activité tout en préservant la santé des clients.

II - Les acteurs locaux, au cœur de la bataille pour les petits commerces

Des nombreuses initiatives ont été mises en place avec l'aide des collectivités.

A- Les initiatives des commerces de proximité pour survivre

Pour maintenir un certain niveau d'activité lors du confinement, les commerces de proximité ont rapidement réagi en développant le click and collect ou des plateformes de e-commerce local et en mettant en place des systèmes de livraison à domicile avec l'aide précieuse de La Poste, par exemple. Les commerces alimentaires, et notamment les producteurs locaux, ont mis en place des systèmes de pré-commande et de drive qui ont permis aux Français de continuer à s'approvisionner en produits frais et locaux.

Les petits commerces ont fait preuve de la même réactivité à l'occasion du déconfinement. A leur charge, ils ont mis en place des mesures sanitaires strictes : gel hydroalcoolique, horaires élargis, vitre en plexiglas, limitation du nombre de personnes en magasin. Ce protocole sanitaire renforcé a permis

aux commerçants de continuer à fonctionner tout en préservant la santé de toutes et tous. Sans prise en compte de leurs protocoles sanitaires strictes, il a été décidé de les fermer mais de laisser ouvert les grandes surfaces où la limitation de la fréquentation est complexe. D'autres villes à l'instar de Barcelone ont fait tout l'inverse en laissant ouvert l'ensemble des petits commerces et en obligeant les grandes surfaces à réduire leur superficie.

Tout au long de cette crise, les petits commerces ont pu compter sur les initiatives et le soutien sans faille des collectivités et notamment des communes.

B- Les collectivités aux côtés des commerçants

Afin de réduire les charges pesant sur les commerçants, beaucoup de communes les ont exonérés d'impôts locaux et ont même été jusqu'à annuler les loyers des commerçants utilisant des locaux communaux. Plusieurs expérimentations de click and collect et de plateforme numérique locale ont été mises en place. Les Mairies utilisent également leurs réseaux sociaux et leurs outils de communication pour diffuser l'information des acteurs économiques du territoire. Pour inciter les consommateurs à acheter local, certaines petites villes ont distribué des bons utilisables seulement dans certains commerces de proximité et ont mis en place le stationnement gratuit dans les centres villes.

Depuis mars dernier, les élus locaux sont aux côtés des commerçants et ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour maintenir leur activité dans le strict respect des règles sanitaires. Pour être pleinement efficace, ces initiatives territoriales doivent s'accompagner d'une stratégie de soutien au commerce de proximité et à l'artisanat. L'APVF fait plusieurs propositions en ce sens dans cette contribution.

III - La nécessité d'une réponse conjoncturelle et structurelle pour sauver nos petits commerces

Pour sauver nos petits commerces tout en préservant la sécurité sanitaire des Français, il est essentiel d'aller au-delà des mesures déjà annoncées par le Gouvernement et de présenter rapidement une stratégie ambitieuse co-construite avec les acteurs locaux.

A- Les mesures conjoncturelles

Des dispositifs existent (fonds de solidarité, exonération de charges sociales, report des impôts directs, chômage partiel...) mais demeurent insuffisants pour répondre véritablement au défi du commerce de proximité qui a dû fermer ses portes une nouvelle fois. C'est pourquoi, l'APVF propose notamment :

1. Ouverture des commerces de proximité sur rendez-vous

L'APVF demande la **réouverture le plus tôt possible des commerces de proximité non essentiels sur rendez-vous dans le respect des règles sanitaires**. La prise de rendez-vous permettra de réguler le nombre de personnes par magasin en fonction de sa taille. Cette ouverture sur rendez-vous n'est pas une réouverture complète et ne permettra pas de compenser les pertes des acteurs économiques. C'est pourquoi, comme pour les commerces qui font du click and collect, les aides de l'État doivent être maintenues pour les commerçants ouverts sur rendez-vous. Ensuite, si le contexte sanitaire le permet, ces commerces de proximité devront rouvrir totalement. Afin de faciliter cette réouverture, l'APVF propose l'élaboration par l'État, les collectivités et les acteurs concernés comme les Chambres consulaires **d'une charte d'engagement certifiant le respect des règles sanitaires**.

2- Co-construction de plans locaux de reprise d'activité par le duo Préfet-Maire

L'annonce de la fermeture des petits commerces a été perçue comme injuste et non concertée par les principaux intéressés qui n'étaient pas préparés. Pour permettre une réouverture des commerces plus efficace et plus responsable, l'APVF propose la mise en place de **plan de reprise d'activité locale** élaboré par le Préfet, les élus locaux et les acteurs concernés en fonction de la situation sanitaire

du territoire. Face à une crise inédite et qui a vocation à durer, les commerçants et les élus locaux qui les accompagnent ont avant tout besoin de proximité et visibilité.

3- Possibilité pour les communes d'aider directement les petits commerces

Au plus près des enjeux économiques locaux, les Maires doivent pouvoir aider directement les commerces de proximité. C'est pourquoi **l'APVF propose d'assouplir les contraintes en matière d'attribution des aides directes**. Ainsi, de manière dérogatoire et temporaire, il pourrait être envisagé que, durant la crise actuelle, les communes puissent attribuer des aides directes forfaitaires aux commerces sur leur territoire dans la limite d'une enveloppe délibérée par le conseil municipal.

4- Mise en place d'un fonds de compensation des stocks perdus

A la différence du précédent, ce confinement commence avant l'hiver et avant Noël. Les stocks des magasins sont remplis. L'APVF alerte sur la très probable perte de valeur du stock pour beaucoup de commerçants et appelle le Gouvernement à prévoir d'ores et déjà un **fonds de compensation pour ces stocks** qui risquent de rester dans les rayons.

5- Renforcement et recentrage du fonds de solidarité sur les plus petites structures

Le fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 est abondé de 10,9 milliards d'euros par le projet de loi de finances rectificatif 4.

Mais, les conditions d'éligibilité au fonds de solidarité ayant été assouplies par un décret du 2 novembre dernier, les aides risquent d'être diluées et ne pas profiter aux petits commerces de proximité les plus impactés par la crise. Le fonds est, en effet, désormais ouvert aux entreprises jusqu'à 50 salariés, sans condition de chiffre d'affaires, ni de bénéfice.

Par conséquent, et comme c'était le cas jusqu'ici, **l'APVF appelle à renforcer et à recentrer en priorité le dispositif sur les entreprises de moins de 10 salariés**.

Ces dispositifs conjoncturels doivent s'accompagner de mesures structurelles toutes aussi urgentes et essentielles.

B- Les mesures structurelles

En juin dernier, le Gouvernement a présenté son plan en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat qui complète les mesures de la stratégie nationale pour l'artisanat lancée en 2019. Le Gouvernement prévoit notamment la création de 100 foncières pour acquérir et rénover au moins 6 000 commerces sur cinq ans mais aussi des actions visant à la numérisation des commerces. Face à une crise qui s'ajoute aux difficultés déjà existantes sur les petites commerces, l'APVF demande un **plan complémentaire massif en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité**. Ces nouvelles mesures doivent notamment s'intégrer dans les programmes « Petites Villes de demain » et « Action Cœur de Ville ». C'est pourquoi l'APVF propose :

1. Compensation partielle par l'Etat pour 2021 de l'exonération de CFE, CVAE et TFPB accordées aux commerces fermés durant le confinement dans les villes de + 3 500 hab.

Conformément aux demandes de l'Agenda Rural, la loi de finances de 2020 donne la possibilité aux territoires ruraux et aux zones couvertes par une Opération de revitalisation de territoire d'exonérer certains petits commerces de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ou de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pendant une durée de 3 ans. La compensation de l'Etat est de 33%.

Compte tenu de l'ampleur de la crise, l'APVF propose **l'extension de cette compensation partielle par l'Etat aux exonérations accordées pour 2021 aux commerces de proximité fermés durant le confinement dans les secteurs géographiques les plus en difficultés des villes de plus 3 500 habitants**.

2- *Compensation par l'Etat de l'annulation des loyers des commerçants situés dans des locaux communaux*

Pour alléger encore les charges fixes des commerçants et éviter leur faillite, plusieurs communes ont réduit voire même annulé le loyers des commerçants situés dans des locaux communaux. Les bailleurs privés qui réduisent leur loyer commercial ont droit à un crédit d'impôt de 30 %. Dans un souci d'équité entre le public et le privé, l'APVF demande **la compensation de ces loyers commerciaux non perçus par les communes**. Ce dispositif est d'autant plus essentiel que les locaux commerciaux détenus par les communes se trouvent bien souvent dans les territoires les plus fragiles délaissés par les bailleurs privés.

3- *Rétablissement de l'équité fiscale entre les grandes plateformes de vente en ligne et le commerce physique*

Les grands sites de e-commerce ne sont pas imposés à leur juste valeur alors que les commerçants locaux s'acquittent de nombreux impôts. Ils ont également des charges beaucoup plus importantes. Il est donc essentiel de rétablir une réelle équité fiscale **taxant à leur juste valeur les plateformes de commerce en ligne**. Les recettes issues de ces taxes permettront de rétablir l'équité fiscale mais aussi de financer les mesures de soutien aux petits commerces et à leur numérisation.

4- *Accélération de la numérisation des commerces de petites villes*

Face à l'évolution des modes de consommation, il est essentiel de donner aux commerces physiques, et notamment aux plus petits d'entre eux, les moyens techniques et financiers suffisants pour développer une offre en ligne. C'est pourquoi l'APVF demande un **accompagnement financier pour la création de leur site internet** et le renforcement de la **formation au numérique des commerçants en ciblant en priorité les plus petits**. En parallèle, la mise en place de plateforme locale de e-commerce déjà initiée par les collectivités doit être davantage soutenue notamment dans les petites villes les plus fragiles. Le e-commerce doit venir en complément de la vente physique des petits commerces. Le rôle des collectivités, et notamment des Régions, mais aussi de la Banque des Territoires et des Chambres consulaires est essentiel en la matière. L'APVF tient à saluer les premières actions déjà engagées par ces différents acteurs en la matière.

5- *Mobilisation des fonds du plan de relance pour soutenir la modernisation du commerce local*

Lancé début octobre, le plan petites villes demain attendu par de très nombreuses communes prévoit un volet commerce qui dans ce nouveau contexte doit être renforcé. Au-delà de cette crise, la relance de l'activité des commerces de proximité est un enjeu fort de la revitalisation des cœurs de ville. La modernisation de leur locaux et l'adaptation des commerces de proximité aux attentes des consommateurs constituent un levier déterminant pour le maintien et le développement de leur activité et la redynamisation des petites villes. L'APVF demande donc que les **financements prévus dans le cadre de la territorialisation du plan de relance soutiennent l'investissement, la promotion et l'animation du commerce de proximité dans les territoires couverts par les programmes « Petites Villes de demain » et « Action Cœur de Ville »**.

Cette contribution et ces 10 propositions ont vocation à apporter une réponse équitable, responsable et solidaire aux grandes difficultés des petits commerces et de l'artisanat. Face à une crise qui risque d'être fatale pour ces derniers, il est essentiel de définir très rapidement et en lien avec l'Etat, les élus et acteurs locaux un plan complémentaire et ambitieux de soutien au commerce local. L'APVF demande maintenant au gouvernement, un calendrier. On ne peut passer le mois de Décembre avec des commerces fermés. Les risques économiques, sociaux et psychologiques seraient incalculables. Plus que jamais il faut associer les Maires et les élus locaux à la stratégie sanitaire et économique. Ils connaissent la réalité du terrain et ont toujours su faire preuve de responsabilité.

**LES 10 PROPOSITIONS DE L'APVF
POUR SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITE ET L'ARTISANAT**

- 1- *Ouverture des commerces de proximité sur rendez-vous*
- 2- *Co-construction de plans locaux de reprise d'activité par le duo Préfet-Maire*
- 3- *Possibilité pour les communes d'aider directement les petits commerces*
- 4- *Mise en place d'un fonds de compensation des stocks perdus*
- 5- *Renforcement et recentrage du fonds de solidarité sur les plus petites structures*
- 6- *Compensation partielle par l'Etat pour 2021 de l'exonération de CFE, CVAE et TFPB accordée aux commerces fermés durant le confinement dans les villes de + 3 500 hab.*
- 7- *Compensation par l'Etat de l'annulation des loyers des commerçants situés dans des locaux communaux*
- 8- *Rétablissement de l'équité fiscale entre les grandes plateformes de vente en ligne et le commerce physique*
- 9- *Accélération de la numérisation des commerces de petites villes*
- 10- *Mobilisation des fonds du plan de relance pour soutenir la modernisation du commerce local*